



1, Place St-Etienne
31540 NOGARET

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 octobre 2020

L'an deux mille vingt et un octobre à 20h30 heures, le Conseil Municipal de la commune s'est réuni.

Présents : Judith ARDON PERNET, Méline COSTIS, Didier FLOUREUX, Francis PUECH, Francis RAYNAUD, Gérald MAGNIN

Absents Excusés : Jean-Jacques DEGRET

Secrétaire : Méline COSTIS

Président de Séance : le Maire, Judith ARDON

Minute de silence observée en mémoire de l'enseignant assassiné, M. Samuel PATY.

Délibérations :

1. **Présentation du rapport d'activité 2019 de la communauté de communes Lauragais Revel Sorèzois**

Le rapport d'activité est disponible et consultable en mairie.

Mme le maire présente le rapport, explique le rôle de la CC et répond aux questions

- Bilan financier de l'intercommunalité
- Développement économique :
 - Extension et rénovation de la zone de la Pomme à Revel.
 - Zone d'activités de Blan, Saint-Félix, Sorèze
 - Autoroute Castres -Toulouse et Contournement de Revel en prévision
- Emploi et formation : le Comité Bassin Emploi (CBE) pour entreprises et particuliers en recherche d'emploi. Très ciblé territoire, efficace. Il est situé au 12 avenue de Castelnaudary à REVEL



- Développement touristique : Lac de St Ferréol : aménagement des aires de stationnement et développement d'une base de loisirs.
- Voirie : entretien des voiries communales et des ZA et aire des gens du voyage
- Urbanisme : Instruction des dossiers des communes. Projet du PLUi en cours.
- Service Petite Enfance : gestion des crèches associatives du territoire.
Construction d'une nouvelle crèche à St Félix.
- Aide administrative pour les marchés publics.

2. Charte gouvernance PLUi, approbation de l'avenant n° 1

Définie les règles d'élaboration du PLUi.

Référents : Judith Ardon et Francis Raynaud

Charte de gouvernance approuvée par vote à l'unanimité.

3. Droit à la formation des élus

Chaque Conseiller Municipal bénéficie de 18 jours de droit à la formation sur le mandat. Un catalogue de formation a été publié par Haute Garonne Ingénierie (atd31.fr).

La nouvelle loi impose la constitution d'un budget alloué à cette dépense.

Droit à la formation et à l'inscription de ce droit dans le budget voté à l'unanimité.

4. Subventions aux associations année 2020:

Le maire propose de ne donner de subvention qu'à la FNACA cette année. Ils se sont déplacés pour exposer leurs besoins et leurs actions comme le soutien auprès des veuves et l'aide ponctuelle en cas de besoin.

Le maire propose de doubler cette subvention cette année (100€ contre les 50€ habituels). Le conseil propose de faire entre les deux avec 80€.

Les subventions pour l'année prochaine sont à étudier dès maintenant pour inscription au budget. Si l'association du Foyer Rural est réactivée il faudra prévoir une subvention significative pour la première année.



Subvention exceptionnelle de 80 € accordée à la FNACA (Fédération Nationale des Anciens Combattants de l'Algérie). Voté à l'unanimité.

5. Modalités et tarifs des concessions du cimetière

(F. Raynaud)

La dernière délibération sur le sujet a été prise en 2009.

Tarifs actuels : Concession de 30 ans (30€/m²) ou de 50 ans. (50 €/m²)

Réflexion sur l'aménagement en cours: Espace pour les urnes funéraires : installer des blocs individuels de granit sur la bande enherbée pour déposer les urnes (pas plus haut que le mur d'enceinte du cimetière). Quel tarif ? Quelle surface ?

Aménagement d'un ossuaire et d'un dépositoire (devis à prévoir)

Augmentation du tarif des concessions (40 €/m² pour 30 ans et 60 €/m² pour 50 ans) pour financer une partie de l'entretien et l'aménagement ?

Décision et vote ajournés car besoin préliminaire de devis sur les aménagements.

6. Taux de la taxe d'aménagement

C'est une taxe unique perçue lors d'opération d'urbanisme sur la commune. Elle sert à financer les aménagements de voirie (voirie à adapter ou à créer, création de voies piétonnières sécurisées, cyclables, etc.), l'augmentation des réseaux (eau et électricité) et autres travaux consécutifs à l'aménagement de bâtiments.

Actuellement le taux est de 5% (taux maximum) pour nouvelles zones (Zone AU) et 1% pour les autres zones.

Nous proposons d'uniformiser le taux sur toutes les zones au PLU à 5% afin de financer les prochains aménagements à réaliser.

Sur l'ensemble des zones, la taxe d'aménagement sera de 5% : voté à l'unanimité

7. Accord de principe sur le projet d'itinéraire et procédure d'inscription au PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées)

Un sentier de randonnée VTT est à l'étude. Cette initiative est portée par la Communauté des Communes Lauragais Revel Sorézois. Afin de permettre cette étude



nous devons donner notre accord préalable. Une fois l'étude terminée, le conseil devra cependant donner son accord définitif.

Accord de principe voté à l'unanimité.

Questions diverses :

- 2 Panneaux de signalisation à remonter : en face de chez Mme BARDIN et un à la Borio Longue (D. Floureux/ F Puech)
- Point sur l'AFR : Réunion à prévoir (D. Floureux)
- Logement communal :
 - remplacement du chauffe-eau (environ 600€) qui a rendu l'âme. (F. Raynaud)
 - arche du garage qui bougerait (à surveiller : F Puech / D. Floureux)
- Cloches qui ne sonnent plus. Passage entreprise spécialisée prévue le 26/10/2020

Heure de fin : 22h35